



Déclaration liminaire de la CGT Educ'Action au CHSCTA du Mercredi 8 Décembre 2021

Tout d'abord nous souhaitons revenir sur le contexte sanitaire. En effet, le premier ministre a annoncé ce lundi 6 décembre une évolution du protocole sanitaire dans les écoles et un passage au niveau 3 de celui-ci. C'est donc la seconde fois en dix jours que le gouvernement change les règles sanitaires face à une reprise épidémique dans le pays. Si cette décision ne change pas profondément les choses dans la lutte sanitaire, elle indique une nouvelle fois les tâtonnements et les approximations dont font preuve le gouvernement et le ministère de l'Éducation nationale.

Pour l'heure, dans les écoles, on reste donc sur la règle du dépistage systématique sans fermeture systématique des classes dès le premier cas Covid rencontré. Cette procédure, extension de l'expérimentation menée dans dix départements depuis quelques mois, n'a pas montré son efficacité pour freiner la contamination mais « améliore » seulement les chiffres de fermetures de classes.

Si la CGT Educ' action est favorable à des mesures permettant de garder le plus possible les classes ouvertes afin de maintenir le lien pédagogique, elle reste très dubitative face à ce protocole qui ne présente pas les meilleures garanties sur le plan sanitaire pour les élèves, les familles, mais aussi les personnels. Pire, cette procédure ne prend pas en compte les cas avérés survenus dans la sphère privée ou extrascolaire et laisse les familles se débrouiller avec les tests alors que les laboratoires sont actuellement débordés.

Elle génère surtout une nouvelle dégradation des conditions de travail des personnels enseignants qui se voient dans l'obligation de jongler dans la mise en place du protocole et le maintien des apprentissages dans des bonnes conditions. Pour la CGT Educ' action, il est inacceptable que les équipes éducatives gèrent seules l'ensemble du dispositif qui suscite parfois des tensions avec les familles et entraîne inmanquablement une surcharge de travail et un stress supplémentaire. Pédagogiquement, elle est également très problématique et inégalitaire puisque les élèves reviennent au compte-goutte après les résultats de leur test. De plus, elle fait croire aux familles que les classes ne fermeront plus et que les personnels pourraient assurer un enseignement mixte (distanciel/présentiel), ce qui est impossible et que nous refusons. Après 18 mois de gestion chaotique de la crise sanitaire, les personnels sont épuisés de ces changements incessants et approximatifs, mais aussi de pallier l'inconséquence de l'institution.

Ainsi la CGT déplore que le ministre ait rendu au ministère des Finances près de 80 millions d'euros du budget alloué à l'Éducation nationale, quand cette somme

aurait pu être consacrée à l'installation de capteurs de CO2 dans les salles de classe - souvent surchargées - et à l'achat d'équipements de protection et de produits sanitaires nécessaires à l'application du protocole.

La CGT Éduc' action considère toujours qu'il faut un plan d'urgence permettant de recruter immédiatement et massivement des personnels afin de généraliser les dédoublements ainsi que le remplacement des personnels absents pour éviter les brassages et améliorer le suivi de tous les élèves. Ces mesures concrètes seront indéniablement efficaces à court et moyen termes pour le bien-être au travail de tous les personnels et l'enseignement dispensé aux élèves.

Pour en venir plus spécifiquement à l'ordre du jour de ce CHSCT. Dans le rapport annuel sur la santé et la sécurité au travail dans l'académie, et même si les données sont difficilement comparables avec les années antérieures compte tenu de la situation sanitaire et des périodes de confinement que nous avons connu, nous constatons qu'une vingtaine de collèges dans les Alpes Maritimes et le même nombre dans le Var, n'ont toujours pas nommé d'assistants de prévention ni de conseiller de prévention d'établissement. Pour les lycées c'est presque la moitié des lycées des Alpes Maritimes, et un tiers de ceux du Var qui n'en ont pas, non plus, alors même qu'il s'agit d'une obligation légale.

En ce qui concerne, la médecine de prévention, certes le nombre de visites médicales a fortement augmenté en 2020 mais l'on peut s'apercevoir, même si les chiffres de 2020 sont faiblement représentatifs compte tenu du contexte sanitaire, que les visites dans le cadre de la surveillance médicale quinquennale sont toujours très faibles. Pour la CGT il semblerait donc judicieux d'informer les personnels sur l'existence de ce droit que beaucoup ignore.

Enfin concernant les faits de violences à l'encontre des agents, le rapport indique que les violences physiques sont en nette diminution contrairement aux violences verbales qui sont en augmentation. Mais là encore on peut penser qu'il s'agit d'une conséquence de la situation sanitaire qui en multipliant le distanciel au détriment du présentiel a induit ce type d'évolution.

Pour terminer nous souhaitons souligner le volontarisme affiché dans les propositions du plan académique d'action pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Mais sur ce sujet comme sur tant d'autres la CGT restera vigilante sur sa mise en œuvre et sur les engagements concrets qui en découleront.